

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 985'000.- TTC DESTINÉ A L'ARBORISATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE CARABOT ET DE LA RUE JOSEPH-BERTHET DANS LE QUARTIER DE CRESSY

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'État le 11 octobre 1995 ;

Vu l'état sanitaire des arbres et l'accord de l'OCAN pour l'abattage des arbres existants sénescents ;

Vu les études et les analyses réalisées par le bureau ATNP « étude d'arborisation Boucle de Carabot / Cressy » en août 2022 ;

Vu les études de projet et les analyses pédologiques réalisées en 2024/2025 par le bureau de paysage ATELIER PLUM et le bureau pédologue ATELIER SOLS VIVANTS ;

Vu le peu d'espaces arborés dans le quartier de Cressy qui compte actuellement environ 1900 habitants (uniquement sur la commune de Confignon) ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'État le 21 septembre 2023 ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'État le 8 mai 2024 ;

Vu le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu l'exposé des motifs de la commune de Bernex ainsi que leur projet de délibération municipale lié au même projet ;

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération ;

Vu le préavis favorable de la commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 9 septembre 2025 ;

Vu le préavis favorable de la commission infrastructures et travaux (CIT) du 26 août 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

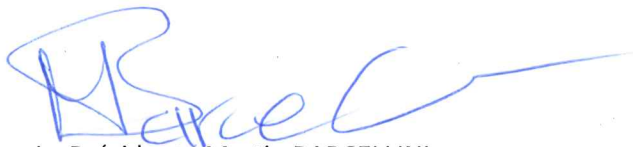
le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 985'000.- TTC destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin de Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 985'000.- TTC destiné à financer ces travaux, sous déduction de la participation de la commune de Bernex à hauteur de 30%, soit de CHF 295'500.-.
3. De comptabiliser la dépense nette de CHF 689'500.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 689'500.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2026.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH